

Motion

Contre les orientations annoncées de la LPPR

La section 3 s'indigne de l'entreprise en cours de destruction des fondements mêmes du système de l'enseignement supérieur et de la recherche académique français. Elle s'alarme en particulier des orientations annoncées de la loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR) et réaffirme son attachement à l'augmentation des budgets récurrents des laboratoires, à la pérennité de l'emploi scientifique et à l'indépendance de l'évaluation.

Les membres de la section 3 du Comité National de la Recherche Scientifique soutiennent la motion adoptée le 17 janvier 2020 par la Conférence des présidents de section du Comité national (CPCN) concernant les orientations annoncées de la LPPR.

Pour marquer son soutien aux mouvements en cours, et notamment à l'ensemble des propositions exprimées en session extraordinaire le 4 juillet 2019 et complétées par une motion le 17 janvier 2020, la section 3 suspend dès à présent la transmission de ses rapports d'évaluation de chercheurs et de laboratoires de la session de printemps 2020.

Les membres de la section 3 soutiennent et partagent toutes les actions de blocage administratif (évaluations HCERES, expertises ANR, ...) prises par les différentes structures de gestion de la recherche ou à titre personnel par des personnels de l'université ou du CNRS.

Isabelle BERBEZIER
Présidente de la section 3

Motion adoptée le 12 mars 2020
19 votants : 16 oui, 0 non, 3 abstentions

Destinataires :

- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science
- Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'institut de Physique du CNRS
- M. Niels KELLER, directeur adjoint scientifique de l'institut de Physique du CNRS
- Mme Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Olivier COUTARD, président de la CPCN